



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DU LOGEMENT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 17/10/2020

COUVRE-FEU : EMMANUELLE WARGON CONFIRME L'AVANCEE DU PLAN HIVERNAL AU 18 OCTOBRE ET DETAILLE LES MESURES PRISES POUR PROTEGER LES PLUS DEMUNIS

Suite aux nouvelles mesures de restriction de circulation entre 21h et 6h du matin, la ministre déléguée en charge du logement confirme l'anticipation du plan hiver annoncée par le Premier ministre Jean Castex et précise les conditions d'application des nouvelles mesures sanitaires pour les personnes sans domicile fixe et pour les associations qui leur viennent en aide.

Comme annoncé par le Premier ministre et afin de protéger les personnes en situation de grande précarité, le plan hivernal sera avancé et entrera en vigueur dès le dimanche 18 octobre, au lieu du 1^{er} novembre habituellement. Emmanuelle Wargon précise que les préfets vont ouvrir des places supplémentaires pour mettre à l'abri le plus de personnes possible. Les maraudes, les accueils de jour et de nuit seront renforcés. Par ailleurs, les 28 000 places « covid » déjà ouvertes seront maintenues, portant le nombre de places ouvertes à ce jour à 180 000.

La ministre rappelle également que la circulaire du 2 juillet dernier est toujours en vigueur et protège les personnes vulnérables. En effet, elle prévoit qu'aucune sortie de l'hébergement ne peut se faire sans une proposition de logement, et que les expulsions locatives avec concours de la force publique doivent s'accompagner d'une solution de logement ou d'hébergement.

Emmanuelle Wargon détaille par ailleurs les conditions d'application des nouvelles mesures sanitaires permettant de s'assurer que les associations pourront maintenir leurs activités d'aide sans entrave. Dans le cadre du couvre-feu, les établissements et services accueillant les publics en situation de grande précarité bénéficieront d'une dérogation pour rester ouverts au-delà de 21 h. Il s'agit des centres d'hébergement, des hôtels sociaux, des résidences sociales, pensions de famille et foyers de travailleurs migrants, des accueils de jours et de nuit. Les maraudes et les équipes mobiles auront leur activité maintenue grâce aux attestations que salariés et bénévoles pourront remplir et faire valoir.

En lien avec le ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin, Emmanuelle Wargon confirme à l'ensemble des acteurs du secteur de l'hébergement et de la lutte contre l'exclusion que des consignes claires seront diffusées aux forces de l'ordre pour que, comme lors de la période de confinement du premier semestre, la situation des personnes fragiles, en particulier des

personnes sans domicile, soit appréciée avec discernement et ne donne pas lieu à verbalisation.

La ministre, qui a reçu dès jeudi matin les principales associations concernées, continuera de tenir l'ensemble des acteurs informés de toute évolution des procédures encadrant le couvre-feu et de toute modification éventuelle de son périmètre d'application.

Contact :

julien.bosdonnat@logement.gouv.fr